

Convention cadre de partenariat relative au développement économique du territoire de la CCPR

Déclinaison opérationnelle 2023

Comme convenu à l'article 3 de la convention pluriannuelle signée entre la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) et la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI), le présent document a pour objet de formaliser les actions pouvant être conduites en partenariat entre la CCPR et la CCI.

Les actions mentionnées peuvent faire l'objet d'un financement unique, de co-financements ou simplement d'un partenariat technique. N'apparaissent ici que les actions appelant des ressources financières spécifiques et/ou la mobilisation de journées « conseils experts » CCI.

Il est convenu ce qui suit :

Pour l'année 2023, les deux parties s'engagent sur les actions suivantes :

1) Fiches actions prioritaires (détaillées ci-après en annexe) :

- *Organisation d'un business meeting*
- *6 permanences (3 jours)*
- *3 ateliers numériques*
- *10 j d'accompagnement individuel*

Fiche action 1 –ORGANISATION D’UNE RENCONTRE D’AFFAIRES BUSINESS MEETING

Objectifs opérationnels	<p>Il s’agit de donner l’opportunité aux entreprises B to B du territoire de la CCPR d’élargir leur réseau et de nouer des relations avec d’autres entreprises du territoire et des territoires proches afin de rompre avec la solitude, de s’orienter vers des prospects, de développer des offres complémentaires.... L’accès à cette rencontre sera ouvert prioritairement aux entreprises de la CCPR. La CCPR envisage la mise en commun du business meeting avec la CCMP.</p>			
Contenu de l’action	<p>Organisation business meeting début juillet (date à valider pour trouver une date commune CCPR – CCMP)</p>			
Descriptif et déroulé de l’action	<p>La CCI assurera la promotion de ces réunions, la gestion des inscriptions en partenariat avec la CCPR, l’animation et l’évaluation qualité.</p> <p>La CCPR assurera aussi la promotion de ces réunions, l’organisation logistique de ces réunions (installation de la salle, signalétique à destination des participants, mise à disposition du matériel (vidéoprojecteur, cafetière) et veillera à faciliter l’accès aux locaux.</p>			
Moyens mis en œuvre : RH et outils	<p>Un chargé d’évènement et un chef de projet</p>			
Plan de financement	Coût de réalisation du business meeting Création de ciblage E-mailing Outil web invitation Organisation	2038	Financement CCPR	960 €
			Financement CCI	1078 €
	TOTAL	2038 €	TOTAL	2 038 €
Bilan et indicateurs	<p>Bilan technique et financier</p>			

Fiche action 2 –PERMANENCE CREATION / DEVELOPPEMENT

Objectifs opérationnels	La CCI développe les missions premières des chambres consulaires à savoir un accompagnement des porteurs de projets par une animation, une mise en relation un suivi dédié des créateurs et des repreneurs. La CCPR souhaite maintenir les permanences de la CCI au sein de la maison des services à Pélussin (une fois tous les 2 mois en alternance avec la CMA).			
Contenu de l'action	La CCPR s'appuiera sur les compétences et les actions de la CCI pour consolider les actions engagées afin d'assurer la pérennité des entreprises créées ou reprises notamment en développant les démarches de professionnalisation.			
Descriptif et déroulé de l'action	Présence d'un conseil commerce sur une demi-journée à la maison des services Permanence une fois tous les 2 mois (6 permanences au total) en alternance avec la CMA.			
Moyens mis en œuvre : RH et outils	Un conseil commerce			
Plan de financement	Présence d'un conseil commerce	2 550€	Financement CCPR	0 €
			Financement CCI	2 550 €
	TOTAL	2 550 €	TOTAL	2 550 €
Bilan et indicateurs	Bilan technique et financier			

Fiche action 3 –ATELIERS NUMERIQUES				
Objectifs opérationnels et contenu de l'action	La CCPR souhaite poursuivre sa stratégie d'accompagnement des entreprises du territoire et participer à leur développement. Pour se faire, la CCI organisera des ateliers sur des thématiques impactantes			
Descriptif et déroulé de l'action	<p>L'accompagnement collectif est proposé sous la forme d'atelier de 2 h sur les thématiques sur des sujets liés au numérique (minimum 8 entreprises) : Les thématiques proposées sont les suivantes :</p> <p><u>1 atelier Sensibilisation RGPD</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) - A qui s'applique-t-il ? - Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ? - Cartographie et tenue de registre- Impacts sur le marketing mobile - Notion d'Opt-in, mentions obligatoires - Conseils pour ses campagnes marketing mobile <p><u>1 atelier Tableau de bord pour piloter son activité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fondamentaux & analyse des bons indicateurs pour créer ou optimiser le tableau de bord de l'entreprise - Identification des principaux objectifs. - Pour chacun de ces objectifs, définition d'indicateurs (généralement quantitatif). - Comparaison des indicateurs « réalisés » aux objectifs fixés pour la période en cours - Suivi et mise à jour du tableau de bord selon la période qui convient le mieux au suivi et interprétation des résultats. <p><u>1 atelier Vente en ligne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point sur les obligations et contraintes juridiques pour sécuriser la relation client. - Définition des conditions générales de vente ou de prestation de services - Définition des obligations en la matière (contenu, communication, clauses abusives, ...) - Clés pour se protéger grâce aux conditions générales de vente ou de prestation de services - Apprendre comment distinguer les CGV, des CGU et comment les mettre en place 			
Moyens mis en œuvre : RH et outils	Conseil experts CCI en fonction des thématiques			
Plan de financement	3 ateliers	2 880 €	Financement CCPR	2 880 €
	Frais et temps de déplacement	240 €	Financement CCI	240 €
	TOTAL	3 120 €	TOTAL	3 120 €
Bilan et indicateurs	Bilan technique et financier			

Fiche action 4 –ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES ENTREPRISES

Objectifs opérationnels et contenu de l'action

Il s'agit de proposer des accompagnements individuels aux TPE du territoire sur la base de l'identification de leurs besoins

Descriptif et déroulé de l'action

Les accompagnements proposés peuvent couvrir les thématiques suivantes :

Aménagement du point de vente

- Diagnostic dans le point de vente
- Points forts et points sensibles de l'intérieur de la vitrine et des enseignes
- Proposition de 3 actions prioritaires à mettre en place pour améliorer l'attractivité du commerce
- Rendu d'un rapport

Transmission / reprise

- Diagnostic du point de vente, financier, agencement, commercial, marketing, réglementaire, etc
- Accompagnement dans la préparation de la mise en vente
Aide à la sélection des repreneurs
Evaluation du fonds de commerce

Entreprises en difficultés

Diagnostic de l'entreprise, forces, faiblesses et raison des difficultés
Recherche de solutions pour accroître la rentabilité et/ou développer l'activité, si possible
Présentation des différentes solutions (démarche commerciale, sauvegarde, redressement, etc.)
Mise en relations avec des organismes ou des experts habilités.

Energie

Réalisation d'audit de transition écologique afin de déterminer les pistes pour réduire la consommation d'énergie
Préconisation d'actions pour atteindre ces objectifs
Mesure de ces derniers

Il s'agit d'une enveloppe globale et maximale pour l'année 2023. La facturation se fera en fonction du nombre d'intervention, après validation avec la CCPR.

Moyens mis en œuvre : RH et outils

Conseil experts CCI en fonction des thématiques

Plan de financement

Accompagnements individuels	8 500 €	Financement CCPR	4 250€
Sur la base de 10 jours d'intervention (ne sera payé que ce qui sera		Financement CCI	4 250 €

	consommé)			
	TOTAL	8 500 €	TOTAL	8 500 €
Bilan et indicateurs	Bilan technique et financier			